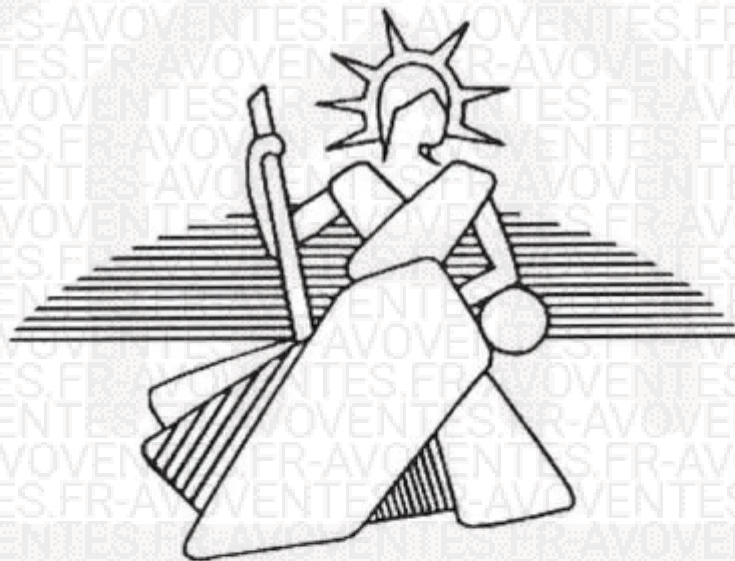


PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION



COMMISSAIRE DE JUSTICE

© AVOVENTES.FR

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
ET LE VINGT-QUATRE JUILLET**

PREMIERE EXPEDITION

À LA REQUÊTE DE :

©AVOVENTES.FR

Faisant élection de domicile et constitution d'avocats en la personne et au Cabinet de **Maître Jacques BERNASCONI**, Avocat associé de la SELARL BERNASCONI, ROZET, MONNET-SUETY, FOREST, Avocats au Barreau de l'Ain, demeurant 9 avenue Alsace Lorraine, (01000) BOURG-EN-BRESSE.

En vertu et pour l'exécution :

- d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE en date du 29 janvier 2024, , devenu définitif ainsi qu'il résulte d'un certificat de non-appel délivré par le Greffier en Chef de la Cour d'Appel de LYON le 29 janvier 2024, en suite de la régularisation d'actes d'acquiescement au jugement par les parties.

Lequel m'a requis aux fins de dresser un procès-verbal de description des biens immobiliers situés sur les communes de CIVRIEUX (01600) et de MASSIEUX (01600), appartenant en indivision à

©AVOVENTES.FR

Je soussigné, Jean-Christophe GENOUX, Commissaire de Justice associé de la SELARL AHRES, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice, à la résidence de BOURG-EN-BRESSE (01000), 16 rue de la Grenouillère, avec bureaux secondaires à REPLONGES (01750) et TRÉVOUX (01600), y demeurant,

Certifie m'être spécialement transporté ce jour à 10 heures sur la commune de MASSIEUX (01600), 2097 Route de Civrieux, au domicile de

Là étant, en sa présence, j'ai procédé au présent procès-verbal de description :

Les biens immobiliers objets de la vente sur licitation consistent en quatre parcelles de terrain agricole et une parcelle boisée formant cinq lots, sises sur les communes de MASSIEUX (01600), et de CIVRIEUX (01390).

Nous nous sommes rendus en premier lieu sur la **parcelle cadastrée Section D numéro 145 , correspondant au lot n° 5**, pour une contenance de 14 ares 40 centiares.

Elle est implantée sur la commune de CIVRIEUX (01390), lieudit "La Serve", route des Fontaines.

Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole enherbée, bien entretenue, située en face du bâtiment exploité par la SEREPI.

Côté Est, elle borde la route des Fontaines.

Elle est clôturée au moyen d'un fil simple, soutenu par des piquets en bois.

Côté Nord, elle est délimitée par une haie vive et par un ruisseau, dont le lit est à sec.

Côté Sud, elle est délimitée par une haie d'arbres et par le lit du ruisseau.

Cette parcelle est libre de toute occupation, d'après les déclarations de

Ladite parcelle est classée en zone N, selon certificat d'urbanisme délivré le 25 avril 2025 par la commune de CIVRIEUX, lequel restera annexé au présent procès-verbal de description.

Photographies 1 à 7

Nous nous sommes ensuite rendus sur la **parcelle cadastrée Section D numéro 63, correspondant au lot n° 4**, pour une contenance de 19 ares 00 centiare.

Elle est implantée sur la commune de CIVRIEUX (01390), lieudit "Bois Seigneur", chemin de Paradis.

On y accède en empruntant un chemin forestier situé perpendiculairement au chemin du Paradis, sur la commune de CIVRIEUX (01390).

Il s'agit d'une parcelle de bois, formant une pente abrupte , essentiellement plantée de peupliers et de noisetiers.

Cette parcelle est libre de toute occupation, d'après les déclarations de

Ladite parcelle est classée en zone N, selon certificat d'urbanisme délivré le 25 avril 2025 par la commune de CIVRIEUX, lequel restera annexé au présent procès-verbal de description.

Photographies 8 à 9

Nous nous sommes ensuite rendus sur les **parcelles cadastrées Section ZN numéros 59 et 60, correspondant aux lots n° 3 et 2**, pour une contenance de 2 hectares 19 ares 40 centiares (parcelle 59), et 1 hectare 77 ares 40 centiares (parcelle 60).

Elles sont implantées sur la commune de CIVRIEUX (01390), lieudit "Bernoud".

Il s'agit de parcelles de terrains agricoles cultivées et semées en blé, lequel a été moissonné récemment.

Elles sont délimitées par une haie vive bordant le chemin de Paradis, côté Sud.

Au Nord de ces parcelles, je constate la présence d'une partie boisée, avec des taillis non entretenus, qui s'étend sur toute leur largeur.

Nous nous sommes ensuite transportés à l'extrémité Nord des parcelles cadastrées Section ZN numéros 60 et 59, qui borde le chemin de Bernoud et la route de Massieux.

La parcelle cadastrée Section ZN numéro 59 est délimitée, à l'Ouest, par une clôture grillagée.

me précise que ces deux parcelles sont louées « depuis très longtemps » suivant bail rural verbal à venant aux droit de son père,

Lesdites parcelles sont classées en zone N, selon certificats d'urbanisme délivrés le 25 avril 2025 par la commune de CIVRIEUX, lesquels resteront annexés au présent procès-verbal de description.

Photographies 10 à 16

Nous nous sommes ensuite rendus sur la **parcelle cadastrée Section ZB numéro 97, correspondant au lot n° 1**, pour une contenance de 79 ares 80 centiares.

Elle est implantée sur la commune de MASSIEUX (01600), lieudit "Les Pennetières".

On y accède en passant sur la propriété de , demeurant lequel a donné son accord pour que nous puissions traverser sa cour.

Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole semée en maïs sur toute sa surface.

Ladite parcelle est louée à selon bail rural verbal, d'après les indications données par

Ladite parcelle est classée en zone A, selon certificat d'urbanisme délivré le 11 avril 2025 par la commune de MASSIEUX, lequel restera annexé au présent procès-verbal de description.

Cette parcelle est située en surplomb de la route de Civrieux.

Photographies 17 à 19

À 13 heures, ayant terminé là mes constatations, je me suis retiré et, de retour à mon Étude, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir à ma requérante ce que de droit.

Je certifie en outre que les photographies ont été prises par mes soins et n'ont subi aucune modification. Elles sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux.

DONT ACTE. SOUS RÉSERVES.

COÛT : SIX CENT TRENTE-SEPT EUROS ET SOIXANTE-TROIS CENTIMES

Émoluments art. A. 444-3	221,36 €
Émoluments art. A. 444-18	300,60 €
Déplacement	9,40 €
TVA à 20,00 %	106,27 €
Total	637,63 €



Jean Christophe GENOUX



Parcella 165 lot 5





Parcelle 145 lot 5





Parcelle 165 lots





Parcelle 165 lot 5



Parcelle 63 lot 4



Parcelle 63 lot 4



Parcelles 59 et 60 lots 2 et 3



Parcelles 58 et 60 lots 2 et 3





Parcelles 59 et 60 lots 2 et 3





Parcelles 59 et 60 lots 2 et 3





Parcelle 37 lot 1





Parcelle 97 lot 1